



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail  
sur la dimension sociale de la mondialisation**

**Rapport oral du président du groupe  
de travail, M. Z. Rapacki, délégué  
du gouvernement de la Pologne**

*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Instaurer une mondialisation équitable: perspectives et projets pour l'Agenda du travail décent.....	1
II. Initiative de cohérence des politiques: rapport sur les réunions et les activités récentes.....	15

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 17 novembre 2008 sous la présidence de M. Z. Rapacki (gouvernement, Pologne), les vice-présidents employeur et travailleur étant respectivement M. Daniel Funes de Rioja et Sir Roy Trotman.

## I. **Instaurer une mondialisation équitable: perspectives et projets pour l'Agenda du travail décent**

2. Le groupe de travail était saisi d'un document intitulé «Instaurer une mondialisation équitable: perspectives et projets pour l'Agenda du travail décent»<sup>1</sup>. M. Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est venu pour s'adresser au groupe de travail, et le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, ouvre les débats. Il souhaite la bienvenue à M. Gurría et introduit le document dont est saisi le groupe de travail. Le Directeur général fait observer que l'article premier de la convention constitutive de l'OCDE fait ressortir la similarité de son mandat avec celui de l'OIT dans le système multilatéral. L'OCDE collabore étroitement avec la Commission syndicale consultative (TUAC) et le Comité consultatif économique et industriel et, de ce fait, elle est l'organisation internationale la plus proche de l'OIT dans l'ensemble du système, ce qui explique que les deux organisations aient noué des liens de coopération fructueux dans des domaines importants.
3. Le Directeur général fait observer que la crise financière a de graves répercussions socio-économiques. Il juge très préoccupants l'accroissement de la pauvreté, qui résulte de l'envolée du prix des denrées alimentaires et du baril de pétrole alors que les travailleurs sont repoussés dans le secteur de l'économie informelle, et le fait que les familles craignent pour l'avenir de leur logement, de leur retraite, de leurs prestations de chômage et de l'accès aux soins de santé. Il est essentiel de ranimer la confiance des populations dans la gouvernance – aux plans national et mondial –, et c'est pour cela que la déclaration adoptée par les dirigeants du Groupe des 20 (G20) du 15 novembre 2008 est la bienvenue. Les auteurs de ce texte mettent l'accent sur la nécessité de coopérer pour renforcer la réglementation du système financier, comme le suggérait la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il est nécessaire à cette fin que les mesures prises dans les domaines financier, commercial, social, du travail et des entreprises, et de l'environnement soient cohérentes.
4. Soulignant l'importance de l'Agenda du travail décent pour surmonter la crise, le Directeur général déclare qu'il faut s'assurer en priorité que les mesures élaborées pour relancer l'économie réelle aient effectivement des retombées positives pour les populations. La Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable invite l'OIT à renforcer la capacité de ses mandants pour qu'ils soient en mesure de faire face aux nouveaux défis. Le Directeur général introduit dix mesures présentées dans un document de séance<sup>2</sup> soumises pour discussion et orientation: 1) évaluer l'impact probable des mesures proposées sur l'emploi et la situation sociale; 2) mettre en œuvre des politiques actives et passives du marché du travail, destinées notamment à étendre les systèmes d'assurance-chômage et veiller au versement d'indemnités de licenciement adéquates;

<sup>1</sup> Document GB.303/WP/SDG/1.

<sup>2</sup> BIT: *Document de séance sur les conséquences possibles de la crise financière et économique et les mesures à envisager pour y remédier*, 303<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, Genève, 17 nov. 2008.

3) apporter un appui aux entreprises, plus particulièrement aux petites entreprises, soutenir l'investissement public dans les infrastructures et donner accès aux chômeurs et aux personnes licenciées à des crédits pour la création d'entreprises; 4) mettre en place des programmes ciblés destinés à aider les groupes vulnérables; 5) tirer pleinement parti des normes pertinentes et promouvoir notamment la reconnaissance effective du droit de négociation collective; 6) prévenir le recours au travail des enfants comme moyen utilisé par les familles vulnérables pour s'en sortir; 7) dispenser une formation aux partenaires sociaux afin d'accroître leur capacité à tirer parti du dialogue social; 8) renforcer le dialogue social sectoriel aux niveaux régional, national et mondial et suivre les conséquences de la crise dans les secteurs les plus touchés; 9) protéger les travailleurs migrants et leurs familles; 10) assurer le financement des fonds de sécurité sociale et mettre en place des régimes sociaux de base fondés sur la solidarité. Pour conclure, le Directeur général souligne qu'il est nécessaire d'élaborer les fondations d'un cadre d'action international plus solide et mieux équilibré, et que l'OIT joue le rôle qui est le sien au sein d'un dispositif vigoureux et réactif qui englobe le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OCDE. Des alliances politiques devront être conclues pour atteindre les objectifs de développement ayant fait l'objet d'un commun accord au plan international. L'OIT a une contribution spéciale à apporter en collaboration avec d'autres entités car elle représente le monde du travail et l'économie réelle.

5. M. Gurría fait observer qu'il retourne au Directeur général la politesse que celui-ci a bien voulu lui faire récemment en s'adressant au Conseil de l'OCDE à Paris, ce qui montre les liens vigoureux qui unissent l'OIT et l'OCDE. Cette rencontre est extrêmement opportune à la lumière de la récente réunion du G20 qui invite à une meilleure collaboration entre les organisations internationales. Notant que la crise financière est en train de se transformer en une crise économique et sociale, M. Gurría demande que des mesures urgentes soient prises pour protéger les personnes les plus vulnérables, tout en remettant l'économie mondiale sur la voie d'une croissance durable. La contribution de l'OCDE au plan d'action du G20 comporte deux volets: le premier concerne les réglementations et les mesures incitatives s'adressant au secteur financier, notamment la transparence fiscale et la gouvernance des entreprises; le second porte sur la restauration des conditions propices à une croissance durable qui doit produire peu d'émissions de carbone, y compris par le biais d'incitations fiscales, d'innovations et d'investissements dans les ressources humaines. Il serait également nécessaire que les gouvernements prévoient des stratégies de repli pour pouvoir se désengager en temps voulu, si nécessaire, des secteurs problématiques.
6. M. Gurría fait référence au rapport récent de l'OCDE intitulé *Croissance et inégalités*<sup>3</sup>, qui montre que dès avant la crise on assistait à une montée des inégalités dans plus des trois quarts des Etats membres de l'OCDE. Cette tendance est en grande partie imputable à l'évolution des marchés du travail. L'orateur craint que de telles inégalités n'empirent avec la crise actuelle et le chômage qu'elle induira. La plupart des pays de l'OCDE disposent de filets de sécurité sociale bien établis, mais il n'est pas certain qu'ils seront suffisants pour faire face à la crise actuelle. De plus, dans les pays en développement, les travailleurs ne peuvent souvent pas bénéficier de tels filets. Des pressions s'exercent sur les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures au cas par cas, mais deux principes doivent les guider: premièrement, que les mesures soient prises à temps, bien ciblées et provisoires; et, deuxièmement, que les mesures à court terme ne soient pas en contradiction avec les réformes structurelles à long terme. Malgré la crise, il convient de ne pas perdre de vue les difficultés que vont poser le vieillissement des populations et la nécessité d'assurer des services de santé, d'éducation et sociaux de bonne qualité. Pour M. Gurría, les leçons tirées de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi (édition 2006)

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *Croissance et inégalités: distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, éditions OCDE, oct. 2008.

demeurent valables et des analyses complémentaires seront présentées dans l'édition de 2009 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.

7. La collaboration entre l'OCDE et l'OIT a notamment porté sur la réalisation, avec le Centre de développement de l'OCDE, d'une étude sur l'emploi informel, ainsi que sur un travail commun sur la responsabilité sociale des entreprises. La réflexion engagée pour faire face à la crise financière doit tenir compte d'autres difficultés non négligeables, liées notamment au changement climatique, aux migrations, à l'aide au développement, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la nécessité de conclure l'accord de Doha sur le développement. Les quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT et l'insistance de cette dernière sur la dimension sociale de la mondialisation jouaient un rôle important avant la crise, et sont devenus encore plus utiles face à cette dernière. Soulignant l'ampleur de la crise, M. Gurría approuve les dix mesures proposées par le Directeur général et fait observer que l'OIT dispose de tous les moyens nécessaires pour contribuer à leur mise en œuvre.
8. Le vice-président employeur déclare que son groupe est conscient de la gravité de la crise actuelle et de la nécessité d'engager une action internationale concertée pour faire face à ses conséquences. Il note la collaboration entre l'OCDE et l'OIT et fait observer que deux des questions évoquées par M. Gurría, à savoir l'économie informelle et les migrations, représentent des enjeux cruciaux pour les employeurs. A son sens, l'OIT devra se positionner comme l'organisation la plus apte à réagir à l'impact de la crise financière – capable d'intervenir immédiatement, comme la Croix-Rouge – et assumer, au sein du système des Nations Unies, le rôle de chef de file ayant pour mission de relancer les marchés du travail. L'orateur fait observer le risque qu'il y a à tirer des conclusions hâtives à partir de cette crise. Dans le contexte actuel, le véritable danger serait de conclure que les orientations politiques mises en œuvre au cours des dernières années étaient erronées, alors qu'à l'évidence elles ne l'étaient pas. La crise ne signe pas la fin de l'entreprise privée, du capitalisme ou de la mondialisation. L'impact de la crise risque d'être beaucoup plus fort sur les petites entreprises, et le moyen principal de les protéger, elles et leurs travailleurs, est de veiller à ce que les économies restent ouvertes aux échanges commerciaux.
9. Les gouvernements devront résister à la tentation d'adopter des remèdes d'urgence, notamment en imposant une re-régulation pesante, et de revenir aux politiques peu satisfaisantes utilisées dans le passé – comme les mesures populistes ponctuelles qui semblaient prometteuses mais n'étaient ni viables à long terme ni productives. Il faut intervenir dans des domaines prioritaires, à savoir la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement des compétences, le dialogue social et les filets de sécurité sociale, ainsi que des politiques budgétaires macroéconomiques rationnelles et des cadres réglementaires bien planifiés et ayant fait leurs preuves. Face à une crise qui touche le monde entier, l'OIT devra réagir comme une entité collective et mobiliser tous ses atouts. L'intervenant propose au Bureau quelques principes directeurs: il faudra, en concertation avec les mandants, évaluer l'incidence de l'action de l'OIT lors de précédentes crises; les activités devraient s'inscrire dans le cadre du mandat de l'Organisation et utiliser les moyens d'action existants, et chaque programme devrait comporter une dimension régionale appropriée. Le groupe des employeurs invite le Bureau à organiser une réunion avec les directeurs exécutifs, les directeurs régionaux et les groupes pour évaluer les dimensions régionale et sectorielle de la crise.
10. L'action de l'OIT face à la crise devrait s'articuler autour de quelques axes clés: politiques actives du marché du travail en cas de licenciements nécessitant une reconversion; mécanismes pour retenir le personnel afin d'atténuer si possible l'impact des pertes d'emploi; investissements à forte intensité d'emplois dans l'infrastructure; dialogue avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les banques régionales de développement et l'OCDE sur les besoins des marchés du travail et les plans de sauvetage;

promotion de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour éviter toute régression de ces principes et droits; aide financière aux petites et moyennes entreprises; soutien aux prêts que les institutions financières accordent aux entreprises; enfin, organisation d'une réunion des ministres de l'emploi et des finances pour donner suite à la récente réunion du G20.

- 11.** Le groupe des employeurs invite le Bureau à élaborer, par l'intermédiaire du Secteur de l'emploi, un programme d'action global permettant de faire face aux conséquences de la crise financière sur le marché du travail. Ce programme devrait reposer sur quatre piliers. Premièrement, il devrait utiliser le cadre stratégique existant et s'appuyer sur l'Agenda global pour l'emploi ainsi que sur la résolution de la Conférence internationale du Travail sur la promotion des entreprises durables. Deuxièmement, il devrait avoir des effets immédiats et se fonder sur de solides analyses. Troisièmement, il devrait organiser le suivi du Forum global sur l'emploi de 2001 et utiliser l'Agenda du travail décent et les dispositifs relatifs à l'entreprise durable pour mobiliser des partenaires. Quatrièmement, il devrait viser à avoir un impact aussi rapide que possible, car les gouvernements et les partenaires sociaux ont besoin d'une aide concrète et immédiate. Il importe de ce fait que ce programme d'action réponde à un certain nombre de critères et privilégie les domaines d'intervention dans lesquels l'OIT, de par son mandat, possède un avantage comparatif; qu'il soit fonctionnel, et assorti de délais, qu'il donne des résultats mesurables et puisse compter sur des ressources financières et humaines suffisantes; qu'il facilite les partenariats avec les autres institutions et organisations; qu'il aide les mandants à mettre en place des orientations stratégiques au niveau national et à promouvoir le dialogue tripartite; qu'il recense les instruments de l'OIT susceptibles d'être mobilisés, et identifie les divergences et les synergies avec les autres organisations. Dans une période troublée, c'est aux gouvernements, aux entreprises et aux responsables syndicaux qu'il incombe tout spécialement de faire le nécessaire pour éviter la panique, travailler collectivement et rétablir la confiance dans l'économie.
- 12.** Le vice-président travailleur déclare que la crise économique actuelle trouve son origine dans les recettes néolibérales et dans le Consensus de Washington qui a remplacé la stratégie éminemment respectable dite des «besoins fondamentaux» que l'OIT avait prônée dans les années soixante-dix. Pour répondre à la crise, le groupe des travailleurs propose de mener une action sur quatre fronts: 1) mettre un terme à la plongée dans la récession; 2) stabiliser les marchés financiers; 3) mettre en place un nouveau système de gouvernance socio-économique mondiale; 4) contribuer à la constitution d'un nouveau modèle de développement.
- 13.** Sur le premier point, un plan de relance mondial coordonné est nécessaire et devrait comporter un ensemble de mesures incitatives destinées aux familles à revenus moyens et faibles; des travaux d'infrastructure à fort coefficient de main-d'œuvre; une extension de la protection sociale aux travailleurs pauvres; un rappel de l'importance de la négociation collective pour freiner la baisse des salaires réels et le développement des inégalités; des mesures destinées à lutter contre l'augmentation des prix des produits alimentaires et des biens immobiliers, et un appui au «New Deal écologique» de l'OIT et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Pour stabiliser les marchés financiers, le groupe des travailleurs préconise que l'on renforce la coopération internationale et la surveillance des marchés financiers, que l'on charge les banques centrales de prévenir les bulles financières spéculatives, que l'on traite dans la réglementation la question de la relation entre les activités des banques commerciales et celles des banques d'investissement, que l'on réglemente rigoureusement les agences de notation et les fonds spéculatifs, que l'on élabore un nouveau régime fiscal international destiné à décourager l'investissement spéculatif, et que l'on pose des limites au marché des produits dérivés.

14. Pour créer un nouveau système de gouvernance socio-économique mondiale, le groupe des travailleurs propose une réforme du mandat des institutions financières internationales (IFI), dans le sens d'une plus grande cohérence avec les principes de l'OIT; la parité des voix entre les pays en développement et les pays industrialisés au sein de la Banque mondiale; le remplacement au sein des IFI de la conditionnalité traditionnelle par une autonomie des pays, à laquelle participent des organisations représentatives de la société civile; la fin de toute promotion de la déréglementation par le biais de publications telles que le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale et la participation des organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs à un nouveau système de gouvernance des IFI. Le travail décent doit être au cœur du nouveau modèle de développement, lequel doit promouvoir une approche intégrée du développement humain durable; un nouveau rôle de l'Etat, qui devra réglementer et intervenir en faveur de la création de travail décent pour tous; des politiques favorisant la redistribution des revenus et réduisant les inégalités de revenus; le droit à la protection sociale pour tous; le renforcement du tripartisme et du dialogue social aux niveaux national et international sur la base du plein respect des droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et le droit de négociation collective, et enfin les normes internationales du travail.
15. Les propositions ci-dessus ont des conséquences majeures pour l'OIT, qui devra participer activement aux débats sur la crise et fournir des orientations sur l'action à mener dans différents domaines politiques macroéconomiques compatibles avec l'Agenda global pour l'emploi, la négociation collective et le dialogue social axés sur la réduction des inégalités salariales, l'extension des systèmes de protection sociale à tous les individus et le renforcement du rôle des normes et de la réglementation du marché du travail. Le secrétaire général de la TUAC a prononcé un discours devant le groupe de travail. Se référant à une série de réunions tenues à Washington, DC, entre les dirigeants syndicaux et les participants au Sommet du G20, il a insisté sur la colère croissante des travailleurs face aux graves pertes qu'ils subissent alors que, parallèlement, les institutions financières bénéficient de plans de sauvetage. Les syndicats attendent de l'organisation tripartite qu'est l'OIT qu'elle défende l'économie réelle dans les discussions sur la mise en place de nouvelles formes de réglementation financière. Il a par ailleurs mis l'accent sur l'aggravation des inégalités, décrite dans les rapports de l'OIT et de l'OCDE, ainsi que sur la nécessité de ne pas réduire les salaires et les prestations sociales ou de ne pas restreindre les droits des travailleurs. Il a appelé à une actualisation du mémorandum d'accord entre l'OIT et l'OCDE, qui permettrait de fixer les modalités de collaboration des deux organisations dans le contexte économique actuel.
16. La représentante du gouvernement de l'Inde, citant la déclaration du Premier ministre de l'Inde au Sommet du G20, déclare que le ralentissement de la croissance dans les pays en développement va faire retomber des millions de personnes dans la pauvreté, avec toutes les conséquences que cela suppose sur les plans de la nutrition, de la santé et de l'éducation; loin d'être transitoires, ces conséquences affecteront toute une génération. L'Inde est relativement protégée, mais la situation est suffisamment grave pour que des dispositions aient été prises afin d'éviter les mesures d'austérité et d'assurer la croissance et la stabilité financière tout en protégeant les plus vulnérables. A son avis, l'Agenda du travail décent intéresse tout particulièrement l'ensemble des pays en développement car il fournit un cadre global pour l'élaboration des politiques. Il convient d'assurer la cohérence de ces dernières et de faire en sorte que gouvernements et organisations internationales coopèrent, et l'aide au développement sur les questions relatives au travail décent doit être renforcée. Elle estime que les marchés mondiaux doivent être moralisés et que l'être humain et la dignité humaine doivent être au centre des politiques économiques et sociales. Les points de vue sur la mondialisation ont commencé à changer pour devenir plus positifs ces dernières années. Il serait dommage que la faveur, dont bénéficient de plus en plus les politiques d'ouverture dans le monde en développement, soit remise en cause parce que l'on n'aurait pas protégé les pays en développement contre une récession dont ils ne sont

pas responsables. Un nouvel équilibre alliant une réglementation judicieuse et une politique publique intelligente doit permettre d'offrir des conditions de vie décentes. Il faut absolument restaurer la confiance dans le système financier international, repenser la cadre réglementaire mondial, mettre en place des dispositifs de stabilisation automatique des risques financiers et mettre au point un nouveau système de gouvernance permettant d'assurer un développement durable et une mondialisation équitable.

- 17.** Prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), la représentante du gouvernement du Brésil note que le document du Bureau porte sur des questions examinées à Washington par les membres du G20, à savoir la finance, le commerce, les politiques favorables à la création d'emplois et la protection de l'environnement. Elle rappelle que le groupe a mis en garde le Conseil d'administration au cours de sa dernière session contre les effets possibles du ralentissement des économies des pays développés sur les progrès socio-économiques de leur région. Depuis, le groupe considère qu'un système approprié de réglementation des marchés financiers, conjugué à des politiques macroéconomiques coordonnées au niveau international, pourrait aider les pays qui le composent à faire face aux conséquences de la crise financière. Un nouveau cadre réglementaire devrait avoir pour vocation de rétablir la confiance, et le nouveau système mondial devrait tenir compte des dimensions sociales, économiques et écologiques du développement. Une intégration régionale et un commerce international renforcés pourraient être les moteurs d'une croissance compatible avec les avancées économiques et sociales constatées jusqu'à présent dans la région. Grâce aux politiques adoptées dans le domaine du développement social, de la création d'emplois, de la santé et de l'éducation, les pays du GRULAC ont pu mieux faire face aux effets de la crise, mais l'incertitude demeure quant à l'avenir.
- 18.** S'exprimant au nom de l'Union européenne, le représentant du gouvernement de la France souligne que le caractère tripartite de l'OIT fait de l'Organisation une tribune privilégiée pour débattre des conséquences de la crise et des éventuelles mesures à prendre pour y remédier. Faisant référence au document dont était saisi le groupe de travail, il souligne l'impact de la crise actuelle sur les investissements, la production et la consommation, et déclare qu'elle pourrait bouleverser l'économie mondiale. Cette situation est une menace réelle à la réalisation des objectifs du travail décent, notamment pour les segments les plus vulnérables de la population. Dans l'immédiat, il faut entreprendre des réformes pour faire renaître la confiance dans l'économie mondiale et en assurer la stabilité, de sorte que la mondialisation équitable devienne une réalité. Il est aussi prioritaire de renforcer les politiques en faveur de l'emploi pour lutter contre la pauvreté en adoptant et en mettant en œuvre les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Dans le cadre de cet instrument opérationnel, il faut accorder une place centrale aux questions comme la sécurité et la santé au travail, l'accès universel à une protection sociale de base et le dialogue social, et il faut les considérer comme des mécanismes essentiels des politiques à mettre en œuvre pour sortir les pays de la crise.
- 19.** L'intervenant souscrit aux opinions exprimées dans le document dont était saisi le groupe de travail et incite tous les Etats Membres de l'OIT à contribuer à mettre sur pied une stratégie mondiale intégrée visant à réaliser les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Il est fondamental de parvenir à une cohérence entre les mesures politiques, économiques, commerciales, sociales et environnementales à tous les échelons, comme l'Union européenne l'a fait dans son consensus européen pour le développement, adopté en 2005. S'agissant de la sécurité alimentaire, l'intervenant estime que la communauté internationale devrait se concentrer sur l'amélioration de la productivité et des salaires des travailleurs du secteur agricole dans les pays en développement. Enfin, il souligne l'importance d'intégrer les conséquences des changements environnementaux dans les questions sociales. Il illustre son propos en mentionnant le rapport sur les emplois verts réalisé conjointement par le BIT, le PNUE, la Confédération syndicale internationale (CSI)

et l'Organisation internationale des employeurs (OIE)<sup>4</sup>, qui traite de la nécessité de prendre, à cet égard, des mesures préventives adaptées pour favoriser le développement de l'emploi.

- 20.** Le représentant du gouvernement du Nigéria déclare que le suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable permettra de veiller à ce que les quatre objectifs stratégiques du travail décent soient mis en œuvre de manière intégrée pour favoriser le progrès économique, social et environnemental. Cette déclaration fondamentale arrive à point nommé, car les crises financières et alimentaires, dont les effets se font de plus en plus sentir, ont affecté le processus de mondialisation et ont des conséquences considérables qui mettent en péril les progrès économiques et sociaux réalisés dans le passé. Par conséquent, le moment semble bien choisi pour privilégier davantage de cohérence entre les politiques de l'OIT, du système des Nations Unies et d'organisations internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. Le gouvernement du Nigéria soutient des programmes visant à enrayer la panique suscitée par la crise et à empêcher d'autres perturbations des marchés financiers, et prend des mesures pour remédier aux déséquilibres mondiaux et pour stimuler une reprise économique saine. L'orateur donne des précisions sur les mesures prises dernièrement par le gouvernement du Nigéria pour relancer l'économie intérieure, raviver l'industrie locale du textile et dynamiser l'emploi face à la crise économique mondiale.
- 21.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis note que la crise économique mondiale nécessite une réponse internationale concertée et elle se félicite des décisions récemment prises par le G20, notamment concernant les mesures visant à protéger l'ouverture des marchés et à promouvoir la liberté des échanges commerciaux. L'OIT, en faisant un emploi judicieux de ses ressources, pourrait jouer un rôle important pour protéger les travailleurs contre les effets les plus néfastes de la crise économique. L'Organisation devrait en particulier veiller à ce que les dures décisions économiques qui doivent être prises n'entraînent pas une diminution des droits fondamentaux des travailleurs, un affaiblissement des protections fondamentales que l'OIT a défendues tout au long de son histoire ou une détérioration des conditions en matière de santé et de sécurité. Des services d'administration et d'inspection du travail renforcés sont nécessaires pour protéger les travailleurs. L'un des défis majeurs sera de promouvoir les possibilités d'emploi grâce à la formation à l'entrepreneuriat et à d'autres mesures propres à promouvoir la sécurité de l'emploi. Les emplois verts, l'emploi dans les zones rurales et la création de petites et microentreprises durables doivent compter parmi les priorités les plus élevées. L'oratrice demande instamment au Bureau de renforcer ses capacités en matière d'analyse économique pour être en mesure de produire des recherches et des analyses hautement crédibles au plan mondial.
- 22.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne partage l'avis des autres orateurs selon lequel on ne sait pas encore quelle sera l'ampleur des conséquences socio-économiques de la crise mondiale, mais l'on peut s'attendre à ce qu'elles soient très graves. Il demande que des mesures soient rapidement prises qui, sans être uniquement centrées sur les systèmes financiers, visent surtout à éviter une crise sociale. Dans cet esprit, le gouvernement de l'Allemagne a pris des mesures coordonnées pour juguler la crise financière et éviter qu'elle ne se propage à l'économie réelle. L'orateur souligne qu'il importe d'améliorer les systèmes de sécurité sociale et de promouvoir les contrats de travail et la formation. A son avis, la pertinence de l'Agenda du travail décent se fait tout particulièrement sentir dans la conjoncture actuelle pour garantir une mondialisation équitable. En conclusion, il se déclare favorable au renforcement des liens entre l'OIT et l'OCDE pour faire face à la crise.

<sup>4</sup> PNUE, BIT, OIE, CSI: Green Jobs: Towards decent work in a sustainable low-carbon world (PNUE, Nairobi, 2008).



23. Le représentant du gouvernement du Panama fait observer que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constitue la feuille de route de l'Organisation pour l'avenir. Tout en reconnaissant les effets bénéfiques de la mondialisation sur la croissance, il reconnaît que celle-ci doit s'accompagner et s'inspirer de politiques efficaces favorisant l'emploi et le développement social. Soulignant les menaces que fait peser la crise actuelle sur les économies de la région et sur celle du Panama en particulier, il cite les mesures prises au plan national pour y faire face, notamment la mise en œuvre d'un PPTD. Il présente d'autres initiatives nationales allant dans le même sens et se joint aux orateurs précédents qui ont plaidé en faveur de la mise en place d'un système de réglementation efficace et de la recherche d'une nouvelle architecture financière et économique à l'échelle mondiale.
24. Avant la clôture de la séance de la matinée, M. Gurría répond aux précédentes observations des intervenants. Comme plusieurs orateurs, il fait observer que, face à la crise, il est essentiel de résister à la tentation du protectionnisme. Il faut également ne pas aller trop loin en matière de réglementation. Une dérégulation excessive ne doit pas faire place à un excès de réglementation; les deux extrêmes doivent être évités. En organisant des plans de sauvetage pour les institutions financières, les gouvernements ne viennent pas à la rescousse des actionnaires mais au secours du système financier, ce qui servira au bout du compte les intérêts de tous. Les dirigeants comprennent qu'il est nécessaire d'accorder la priorité aux populations dans un contexte de ralentissement économique, mais il est impossible de rétablir la croissance avant que le système financier ne soit stabilisé. Il est donc nécessaire d'axer l'attention sur les problèmes macroéconomiques et d'apporter une réponse coordonnée à la crise. Les pays qui disposaient d'excédents budgétaires avant la crise ont aujourd'hui une plus grande marge de manœuvre que les pays dont la dette publique est élevée pour prendre des mesures budgétaires de stimulation de l'économie. Le fait que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays concernés aient décidé pour la première fois de participer à Washington à la dernière réunion du G20, qui a été créé initialement pour accueillir des ministres des finances, doit être pris en considération. Il s'agit d'un événement important du point de vue de la gouvernance internationale.
25. Le représentant du gouvernement de la République de Corée déclare que la crise financière semble démontrer qu'une mondialisation tirée par la finance n'est pas viable. Il appuie la position de l'OIT à cet égard, en ajoutant les observations suivantes: premièrement, il convient de rejeter le protectionnisme, et le principe d'une économie ouverte doit être maintenu; deuxièmement, les filets de protection sociale doivent être renforcés; troisièmement, les plans de redressement ne doivent pas se préoccuper uniquement d'efficacité mais combattre également la pauvreté et les inégalités; quatrièmement, le dialogue social a un rôle crucial à jouer dans le processus de reprise et l'atténuation des coûts sociaux de la crise.
26. Le délégué du gouvernement de l'Espagne fait observer que la seule façon de sortir de la crise est de coopérer à l'échelle internationale et de maintenir le principe d'une économie ouverte car des mesures protectionnistes conduiraient à un échec collectif. Il souligne l'importance du dialogue social national et international dans ce processus, et fait ressortir les avantages considérables que retirerait l'OIT d'un dialogue sur la cohérence des politiques avec des acteurs internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation internationale pour les migrations. Parmi une série de mesures spécifiques prises à l'échelle du pays pour lutter contre la crise, il mentionne la Déclaration nationale pour l'emploi et la compétitivité signée le 21 juin par l'ensemble des mandants tripartites, qui ont pour tâche principale de s'entendre sur les mesures à prendre pour combattre les effets négatifs de la crise.
27. Le représentant du gouvernement du Japon s'inquiète des conséquences négatives que la crise financière pourrait avoir sur l'emploi mondial, entraînant une dégradation de la vie

des travailleurs et des groupes vulnérables. Il déclare que, dans le processus visant à rétablir l'ordre dans les systèmes financiers et les économies nationales et mondiales, des efforts doivent être engagés pour éviter que la crise n'ait des répercussions dommageables sur le plan social. Il cite ensuite la Déclaration de Pékin sur le développement durable adoptée par le Sommet Asie-Europe d'octobre 2008 qui appelle à promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous, et il déclare que l'OIT est appelée à jouer un rôle encore plus important dans la mise en œuvre du travail décent.

28. Un observateur de la Commission européenne déclare qu'il apprécie la façon dont le document de séance évalue les enjeux de la crise pour l'Agenda du travail décent dans le nouveau contexte de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il souligne l'importance de la coopération avec les autres institutions internationales et déclare que la Commission européenne est prête à y contribuer activement. Il fait également observer que l'Agenda social renouvelé, adopté par la Commission européenne en juillet 2008, s'inspire largement de l'Agenda du travail décent. Il souligne que les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent sont complémentaires et se renforcent mutuellement et que le travail décent ne peut être différé car son rôle est essentiel dans l'instauration d'une croissance durable. Il relève que le passage à une économie à faible émission de carbone sera une des grandes priorités de la politique sociale et de l'emploi de la Commission européenne et que, dans ce contexte, il est nécessaire de se concentrer sur le développement des compétences. Il ajoute qu'à cet égard la Commission présentera ces prochains jours, dans le cadre de son plan de relance, un rapport intitulé «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux».
29. Le représentant du gouvernement de la Chine déclare que la crise internationale est d'une ampleur sans précédent et qu'elle aura un impact considérable sur le développement économique et la vie des populations du monde entier. Dans ces conditions, promouvoir l'emploi, réduire la pauvreté, protéger les droits fondamentaux des travailleurs et renforcer les systèmes de protection sociale seront des tâches encore plus difficiles, et pourtant d'autant plus urgentes pour l'OIT. Une priorité absolue pour la communauté internationale sera de prendre toutes les mesures nécessaires non seulement pour stabiliser les marchés financiers et restaurer la confiance des marchés, mais également pour atténuer les répercussions négatives du ralentissement économique sur le quotidien des populations. Le gouvernement de la Chine appuie les mesures des institutions financières internationales visant à mettre fin à la crise et à établir un système financier équitable, participatif et ordonné, mais invite tous les pays à stabiliser les marchés de l'énergie et des produits alimentaires, à lutter contre la spéculation et à créer un environnement favorable à la croissance économique. L'intervenant souligne les effets de la crise sur l'économie et l'emploi en Chine et cite les mesures prises par son gouvernement pour soutenir la croissance et créer de nouveaux emplois (par exemple, projets de protection de l'environnement et travaux d'infrastructure). En ce qui concerne l'OIT, il suggère que l'Organisation affecte l'intégralité de ses ressources, qui sont limitées, à l'exécution de son mandat et invite expressément les pays et la communauté internationale à prêter attention aux effets des politiques financières sur l'emploi et la sécurité sociale. Il suggère également à l'OIT d'utiliser son savoir-faire pour aider ses Membres à traiter efficacement les effets de la crise sur l'emploi, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables et les pays en développement.
30. Le représentant du gouvernement du Liban estime que, pour affronter la crise, les mesures purement financières ne représentent qu'un palliatif car elles ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays pauvres. Les pays industrialisés qui sont à l'origine de la crise mondiale doivent assumer leurs responsabilités et aider les pays en développement dans le cadre de la coopération internationale. Le travail décent doit être la grande priorité. L'intervenant déclare enfin que l'OIT pourrait envisager d'organiser une conférence sur les effets de la crise sur l'emploi et les possibilités

d'investissement, renforcer dans chaque région les travaux des bureaux extérieurs portant sur l'analyse du marché du travail et de l'emploi, et aider les mandants à trouver des solutions à la crise.

31. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela fait remarquer que les diverses mesures prises pour contrer la crise ont eu jusqu'à présent pour effet de protéger et de soutenir les personnes qui sont à l'origine de la situation actuelle, au détriment des victimes. Il en conclut que, dans ces conditions, les OMD ne seront pas atteints. Il prône la participation active des gouvernements à la gouvernance du système financier mondial et insiste sur la nécessité de placer la dignité humaine et la réduction de la pauvreté au cœur de l'Agenda pour le développement. Il cite un certain nombre de réalisations nationales marquantes dans la lutte contre la pauvreté et attire l'attention sur les prochaines réunions régionales.
32. Le représentant du gouvernement de la Belgique estime que le défi principal de l'OIT est de répondre aux besoins spécifiques des victimes de la crise dans le cadre de l'Agenda du travail décent, tout en évitant qu'elles ne glissent dans l'économie informelle. L'OIT doit trouver le bon équilibre entre la mise en œuvre de sa nouvelle Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui reste au cœur de son mandat, et sa participation nécessaire au débat mondial sur la crise financière. La croissance enregistrée avant la crise n'a pas créé d'emplois. L'OIT doit se pencher sur les liens existants entre la croissance, l'emploi et l'inclusion sociale. A la lumière du contexte mondial actuel, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale devrait exercer davantage d'influence sur les politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises.
33. Le représentant du gouvernement de l'Argentine fait observer que les participants aux réunions du G20 ont reconnu la nécessité d'une coopération internationale en vue de relancer la croissance mondiale, de repenser les systèmes financiers actuels, de stimuler la consommation intérieure, de renforcer les réglementations, de relancer les négociations commerciales du Cycle de Doha et de réduire la pauvreté. Il regrette toutefois qu'on ne fasse pas une plus large place à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi. L'intervenant espère que la Déclaration de Washington instaurera des conditions propices à une mondialisation plus équitable et il souligne l'importance renouvelée des activités menées par le Groupe de travail et du suivi de la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il accueille favorablement et approuve les initiatives conjointes de l'OIT et de l'OMC sur le commerce et l'économie informelle dans les pays en développement. Enfin, il souligne l'importance des régimes de sécurité sociale pour atténuer les effets de la crise.
34. Le représentant du gouvernement du Soudan s'inquiète du fait que la crise mondiale risque de nuire aux efforts déployés par l'OIT pour promouvoir le travail décent et l'emploi, mais engage l'Organisation à continuer de se concentrer sur ses activités. Il fait remarquer que l'Afrique était en proie à de nombreuses difficultés avant la crise, comme la faible croissance économique, le fardeau de la dette, les inégalités sur le plan du commerce international, la pauvreté généralisée, la pandémie de VIH et les guerres civiles. Il déclare que ces problèmes de développement, qui exigent une action sur le long terme, ne doivent pas être ignorés et que la crise ne doit pas détourner la Communauté internationale des efforts déployés pour y remédier. L'orateur se félicite du document du Sommet du G20, mais estime qu'il devrait prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation.
35. Un employeur souligne que la crise financière mondiale est survenue à un moment où les pays d'Amérique latine traversaient une période de prospérité et de croissance économiques sans précédent et qu'ils ont assisté, parallèlement à cela, à l'émergence d'une vague de populisme politique et de nationalisme économique. Les employeurs de cette

région craignent que le renforcement de l'appui au protectionnisme et la nationalisation des banques, des entreprises et des fonds de pension ne menacent la relance de l'économie, la croissance durable et le développement. Selon lui, les interventions de l'Etat doivent être temporaires et leur financement doit être assuré par l'épargne publique ou par les réaffectations des ressources budgétaires et non par les déficits budgétaires. Il attend de l'OIT qu'elle prenne des mesures résolues en Amérique latine et fasse porter ses efforts sur la promotion du dialogue social et sur l'assistance technique en faveur de politiques actives du marché du travail, visant particulièrement les PME, en coopération avec la Banque mondiale et les banques régionales.

- 36.** Une travailleuse fait remarquer que la crise économique actuelle a débuté aux Etats-Unis et dans d'autres pays industrialisés, mais que ce sont les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs qui en sont les principales victimes. Même avant le déclenchement de la crise actuelle, les travailleurs africains pâtissaient des prix élevés des denrées alimentaires et connaissaient des niveaux de pauvreté extrêmement élevés. Pour remédier aux effets de la crise économique, il faut entreprendre trois réformes clés. Premièrement, les institutions de Bretton Woods et les politiques d'ajustements structurels qu'elles avaient imposées dans le passé doivent être entièrement repensées. Il est important que l'OIT soit pleinement associée aux débats portant sur les futures politiques économiques et financières pour que l'attention voulue soit accordée à la dimension sociale de ces politiques. Deuxièmement, les pays du G8 et les autres principaux bailleurs de fonds doivent tenir leurs promesses en matière d'aide au développement et d'allègement de la dette. Troisièmement, les gouvernements d'Afrique doivent renforcer la coopération régionale et réduire l'influence des spécialistes étrangers.
- 37.** Un employeur déclare que les entreprises et les travailleurs d'Afrique sont habitués à faire face aux crises mais qu'ils sont aux prises avec de nouvelles difficultés encore plus graves. Les gouvernements africains prêtent volontiers attention aux recommandations des institutions de Bretton Woods, mais sont moins prompts à adopter les mesures de politique sociale proposées par l'OIT. Il suggère que l'Organisation s'oriente davantage vers le dialogue et la participation afin de mieux intégrer les politiques sociales dans le cadre des programmes des institutions de Bretton Woods et des blocs régionaux. Par ailleurs, les partenaires sociaux, notamment les travailleurs et les employeurs, devraient s'attacher davantage à élaborer des politiques de développement sur des questions ne relevant pas seulement du domaine social.
- 38.** Un travailleur relève que la crise financière a déjà eu des répercussions sur l'économie réelle et que les travailleurs en subissent les conséquences négatives. Les syndicats doivent préserver les droits et les intérêts de ces travailleurs. Pour faciliter cette tâche, les employeurs et les gouvernements se doivent de respecter le droit d'organisation et de négociation collective des travailleurs. Dans le contexte actuel, il est fondamental de promouvoir l'Agenda du travail décent et de renforcer la surveillance de l'application des normes internationales du travail. La crise économique ne saurait être prise comme prétexte pour négliger le respect des normes du travail ou des droits des travailleurs. Enfin, dans de nombreuses économies émergentes, on assiste depuis quelques années à un exode rural des travailleurs. Dernièrement, bon nombre d'entre eux ont perdu leur emploi et regagnent les régions rurales. Il est important que ces travailleurs soient protégés, et notamment qu'ils reçoivent une aide en matière d'organisation et de négociation collective et qu'ils bénéficient d'une protection sociale.
- 39.** Se plaçant dans une perspective asiatique, un employeur attire l'attention sur la contradiction entre le fait que des entités financières soient autorisées à engranger des profits colossaux et le fait que, quand la situation change, on dit que ces entités sont trop importantes pour qu'on les laisse sombrer et que les contribuables doivent venir à la rescousse. Se pose alors la question des aléas moraux. Les institutions financières, y

compris les banques d'investissement et les fonds de placement à haut risque, doivent être soumises à un contrôle afin que les intérêts des contribuables soient protégés. La crise a un impact varié en Asie, ainsi que le montre bien le document de séance établi par le Bureau. Les dirigeants politiques doivent se garder du protectionnisme qui a conduit au désastre dans les années trente. Les institutions internationales, notamment l'OIT et les autres institutions des Nations Unies, doivent avoir leur mot à dire face aux défis économiques et sociaux qui se posent aujourd'hui. Les gouvernements devraient utiliser la Déclaration de 2008 pour combler les lacunes de l'économie et de la politique au niveau des pays et rétablir des conditions favorables aux entreprises qui sont le moteur de la relance pour sortir de la crise. En outre, les gouvernements devraient promouvoir la coopération entre les travailleurs et les employeurs.

40. Avec la crise actuelle, l'heure est venue de faire preuve d'audace et de prendre de nouvelles initiatives, fait valoir une travailleuse. Par le passé, on nous a dit que la croissance économique aurait des retombées pour les travailleurs en termes de dignité, d'équité et de prospérité, mais en réalité, cela ne se passe pas comme cela, et les inégalités s'accroissent. Aujourd'hui, les travailleurs ont peur et sont en colère car nombre d'entre eux perdent leur emploi, leurs revenus et leur maison. Face à la crise, il faut renforcer les droits des travailleurs et il faut que les syndicats interviennent dans le débat sur le commerce international, le système financier et les grandes réformes économiques. Il faut également investir beaucoup plus dans les infrastructures physiques, dans les services de garderie, d'éducation et de santé et dans l'environnement afin de relancer la croissance et l'emploi. C'est aussi le moment d'éliminer les inégalités entre hommes et femmes, d'augmenter les retraites et de donner aux jeunes des emplois correctement rémunérés.
41. Une employeuse rappelle le paragraphe 12 de la déclaration du G20, qui se réfère aux réformes du secteur financier et met en avant les principes suivants: économie de libre marché; primauté du droit; marchés concurrentiels; systèmes financiers efficaces et bien réglementés et libéralisation de l'investissement et des échanges. Selon elle, l'aspect le plus intéressant est la résonance familière que ces principes ont à l'OIT, car on s'accorde à reconnaître qu'ils sont importants pour la création d'entreprises durables. Au cœur de tout programme visant à répondre à la crise financière, l'OIT doit prévoir un cadre propice à la création d'entreprises; c'est d'ailleurs aussi la bonne approche pour créer des emplois verts, des emplois dans l'économie rurale et, en fait, des emplois en général.
42. Un travailleur réitère un avis exprimé par d'autres, à savoir que l'OIT représente l'économie réelle et que les participants au groupe de travail représentent un éventail de pays et d'intérêts plus large que le G20. Le document dont est saisi le groupe de travail a correctement identifié les faiblesses du système capitaliste et du Consensus de Washington. Alors qu'une plus grande flexibilité budgétaire et des investissements plus importants dans les infrastructures physiques, le logement, les mesures sociales et l'environnement sont requis de toute urgence pour le court terme, d'autres réformes doivent être entreprises sur le long terme. De nombreuses institutions internationales, dont l'OCDE, perçoivent la baisse de la part salariale dans la production ainsi que l'accroissement des investissements spéculatifs comme de grands sujets d'inquiétude et y voient l'une des principales causes de la crise actuelle. La mise en œuvre du travail décent et le renforcement de l'OIT doivent être des priorités pour les temps à venir. L'intervenant fait observer que le G20 a demandé de doter les institutions financières internationales de ressources suffisantes pour qu'elles puissent jouer leur rôle, et il estime que la même chose devrait s'appliquer à l'OIT. La re-régulation du système financier, nécessaire pour s'assurer qu'il répond aux besoins de l'économie réelle, et le renforcement de la cohérence des politiques au niveau international sont aussi des priorités de premier rang.
43. Une employeuse, parlant au nom des employeurs européens, dit que si, l'on peut comparer l'OIT à une brigade de pompiers qui tente d'apporter une réponse immédiate à la crise

financière, il importe que la brigade du génie remette sur pied ce qui a été détruit par le feu. Étant donné la spécificité de sa compétence et de son mandat, l'OIT devrait contribuer à la reconstruction de l'ordre international, non pas en intervenant sur les questions financières, mais en s'attachant à remédier aux effets produits sur l'économie réelle. C'est l'occasion pour l'OIT de se mettre à l'épreuve de la réalité et de s'attaquer à des dilemmes, tels que la question de savoir dans quelle mesure il convient de réglementer le marché du travail, ainsi que le faible taux de ratification d'un certain nombre de conventions internationales du travail. L'intervenante invite à faire preuve de pragmatisme et à respecter les compétences et responsabilités spécifiques des différents acteurs. Un travailleur, prenant la parole au nom des employeurs arabes, insiste sur le fait que la crise financière ne doit pas conduire à renoncer au système capitaliste. Il appelle à soutenir les travailleurs migrants employés dans des projets de construction multinationaux. Il engage les gouvernements à renforcer les systèmes financiers et à mettre en œuvre des programmes de création d'emplois de petite et de grande envergure.

44. Concluant le débat au nom du groupe des travailleurs, un travailleur dit que tout le monde semble convenir que l'OIT doit intensifier son action face à la crise économique. Dans leur majorité, les commentaires préconisent des interventions urgentes au centre desquelles devraient figurer le travail décent et la Déclaration de 2008. La crise économique est survenue dans un contexte caractérisé par des défis sociaux et écologiques redoutables, et l'OIT doit montrer le lien véritable existant entre ces deux éléments et travailler sur l'un et l'autre simultanément. En outre, dans de nombreux pays, la croissance des salaires n'a pas suivi la croissance du PIB. Ce décalage a résulté du faible niveau des salaires dans les pays à croissance rapide, et de la décentralisation des négociations salariales dans d'autres pays. Ce modèle, déséquilibré et non viable, représente l'une des principales causes structurelles de la crise, à laquelle il convient de remédier. Les salaires sont un moteur essentiel de la demande globale, de sorte qu'il faut établir un plancher salarial et garantir un élément de relance tiré par les salaires. Un effort considérable, coordonné à l'échelle mondiale, est nécessaire pour édifier des systèmes solides de négociation collective, y compris au niveau sectoriel, ainsi que des politiques de salaire minimum.
45. La section du document de séance du groupe de travail qui est consacrée à la politique commerciale doit être réexaminée. Les modalités qui ressortent du cycle de Doha sont un grave sujet de préoccupation pour de nombreux pays en développement, et on peut avoir un point de vue critique concernant ces modalités sans pour autant être protectionniste. Il faudrait accélérer l'étude conjointe par le BIT et le secrétariat de l'OMC des effets qu'aurait sur l'emploi un ensemble possible de mesures commerciales de façon que ses résultats puissent apporter un éclairage avant l'achèvement du cycle. En outre, les priorités concernant l'action de l'OIT doivent être modifiées. Jusqu'à présent, une grande partie des activités de l'OIT concernant l'emploi étaient centrées sur les problèmes du côté de l'offre, notamment les compétences, les entreprises et les mesures micro-économiques propres à promouvoir l'efficacité. Il convient désormais de privilégier plutôt les composantes macroéconomiques de l'Agenda global pour l'emploi. Mais le point de départ doit être la Déclaration de 2008, qui intègre un juste équilibre en ce qui concerne les entreprises publiques et privées viables, le rôle de l'économie sociale et la nécessité de garantir un salaire minimum vital, la protection sociale pour tous, les droits des travailleurs et les normes internationales du travail. Commentant le document de séance, il suggère que la section sur les salaires devrait être améliorée et la mesure 7 revue et élargie. Il souligne que les syndicats et les organisations d'employeurs devraient être associés aux efforts actuellement déployés pour repenser l'architecture de la mondialisation. Pour conclure, il formule quatre propositions: approfondir le travail du BIT sur la crise économique et les solutions qu'elle appelle; soutenir les efforts déployés par les mandants pour trouver des ripostes à la crise; rallier le système multilatéral à la réalisation des objectifs de l'OIT; envisager de convoquer une réunion tripartite de haut niveau pour élaborer un ensemble cohérent de mesures sociales avant la session de mars 2009 du Conseil d'administration.

46. Dans sa déclaration finale, le vice-président employeur indique qu'il donne son accord de principe à l'ensemble des mesures figurant dans le document de séance et qu'il lui tarde de travailler avec le Bureau à leur réalisation concrète. Son groupe a en particulier retenu les propositions figurant aux paragraphes 44 et 56. L'intervenant constate que la mesure 3 va dans le sens de la position du groupe des employeurs, qui insiste sur la nécessité d'assurer un solide appui financier aux PME. La mesure 2, qui porte sur les politiques actives du marché du travail, est tout aussi importante. Les mesures 7 et 8 mettent bien en lumière le rôle capital du dialogue social, aux niveaux international et national, pour le rétablissement de la confiance. En ce qui concerne la mesure 4, le groupe des employeurs approuve sans réserve les programmes ciblés destinés à aider les groupes vulnérables. La mesure 5 devrait se référer à la Déclaration de 1998. S'agissant de la mesure 6, les activités relatives au travail des enfants devraient être confiées au Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPIE), qui a donné de très bons résultats. En ce qui concerne la mesure 10, il n'y a pas lieu pour l'instant d'effectuer des recherches sur le financement des systèmes de protection sociale, car cette question relève d'un examen à long terme. Le groupe convient qu'il est nécessaire d'examiner soigneusement la question de la protection des travailleurs migrants, comme indiqué dans la mesure 9. L'intervenant attend avec impatience le rapport du président et conclut en se félicitant des résultats de la discussion.
47. Le Directeur général se félicite de l'intérêt des observations et des idées avancées par les membres du groupe de travail. Il souligne que les divergences entre les positions et idées respectives des représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements sont minimales et qu'en revanche les points de convergence sont nombreux dans bien des domaines. Il met en lumière certains éléments du débat. Premièrement, les participants se sont déclarés favorables à la mondialisation, pour autant qu'elle revête un caractère plus équitable et que personne n'en soit exclu. Le consensus sur cette idée a été confirmé par l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Deuxièmement, l'Agenda du travail décent est une référence constante dans les propositions des membres du groupe de travail. Troisièmement, l'Organisation pourrait aider les mandants en examinant certaines questions clés, en tirant les enseignements de l'expérience, en s'inspirant des bonnes pratiques et en facilitant entre eux l'échange d'idées et le dialogue social. Quatrièmement, il est important pour les mandants de l'OIT de faire valoir le fait que l'Organisation, en raison de sa structure tripartite, représente l'économie réelle. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constitue le cadre dans lequel peuvent s'inscrire les mesures prises pour faire face à la crise mondiale, l'Agenda du travail décent étant quant à lui la base à partir de laquelle il convient d'évaluer les décisions concernant les échanges commerciaux, la finance, les investissements, etc. Cinquièmement, le G20 limite pour l'instant son domaine de réflexion aux questions touchant les marchés financiers. Or le groupe de travail a bien insisté sur le fait qu'il faut bien davantage qu'une stratégie financière pour être en mesure d'atténuer l'impact de la crise. Il importe à cet égard que les mandants de l'OIT s'attachent à obtenir du G20 qu'il tienne également compte des questions soulevées par le groupe de travail. Le groupe des travailleurs a déjà fait un pas dans cette direction en convoquant une réunion des dirigeants syndicaux des pays du G20; les ministres du travail et des affaires sociales et les employeurs devraient envisager une initiative du même ordre. Enfin, il est nécessaire de trouver le bon équilibre quant au degré de réglementation à établir. Il s'agit là d'une question pratique et non d'un enjeu idéologique.
48. Le président fait observer qu'au terme de l'examen de la première question à l'ordre du jour il note que le débat a mis en lumière les lourdes conséquences de la crise sur les choix stratégiques que doivent opérer les mandants et l'Organisation dans son ensemble. Malgré ce sombre tableau, les membres tripartites du groupe de travail sont parvenus à un consensus encourageant sur le fait que l'Organisation dispose des moyens et de la volonté nécessaires pour atténuer l'incidence de la crise sur l'économie réelle. Les documents de travail du Bureau constituent à cet égard de précieuses références. L'intervenant remercie

les participants de la pertinence et de l'intérêt de leurs commentaires et soumet au Bureau deux suggestions: i) rester attentif aux effets de la conjoncture économique mondiale et à ses implications pour l'Agenda du travail décent; ii) poursuivre la collaboration avec l'OCDE et tenir le groupe de travail informé des résultats de cette collaboration lors des prochaines réunions.

## **II. Initiative de cohérence des politiques: rapport sur les réunions et les activités récentes**

49. Après la présentation de la deuxième question à l'ordre du jour, intitulée «Initiative de cohérence des politiques: rapport sur les réunions et les activités récentes»<sup>5</sup>, la commission décide que, compte tenu de l'heure tardive, le président pourra recevoir les exposés écrits de trois délégués, qui seront résumés dans son rapport oral, pour examen ultérieur par le groupe de travail selon qu'il conviendra.
50. Le vice-président employeur estime que l'OIT doit promouvoir la cohérence des politiques au niveau international. A cet égard, cinq éléments doivent être pris en compte: i) chaque organisation a un mandat qui lui est propre, et les avantages comparatifs correspondants; ii) les différences relatives aux points de vue, aux démarches et aux mandats de chaque organisation doivent être respectées; iii) la cohérence des politiques doit faciliter la collaboration et non la concurrence; iv) la collaboration doit être axée sur des domaines dans lesquels elle aura davantage d'impact que si l'action est menée par une seule organisation; v) il ne faut pas chercher pour la cohérence des politiques à imposer l'ordre du jour d'une organisation aux autres. S'il n'est pas réaliste de recourir à l'Initiative de cohérence des politiques sur la croissance, l'investissement et l'emploi aux fins de la convergence des politiques entre différentes organisations, l'OIT pourrait néanmoins apporter une contribution très intéressante aux travaux des autres organisations en fournissant un éclairage et une analyse des politiques et des institutions du marché du travail grâce à ses relations directes avec les milieux de travail via ses mandats. Le groupe des employeurs exhorte le Bureau à privilégier la collaboration entre institutions pour remédier au manque de données fiables sur l'emploi et les marchés du travail, notamment dans les pays en développement et pour les travailleurs de l'économie informelle.
51. Le vice-président travailleur est très favorable à toutes les initiatives visant à promouvoir la cohérence des politiques dans le système multilatéral. Il salue M. Rolph van der Hoeven, ancien fonctionnaire du BIT, pour la compétence avec laquelle il a conduit les précédentes réunions au titre de l'Initiative de cohérence des politiques et les propositions qu'il a faites sur différents moyens de rendre ces réunions encore plus efficaces. Il rappelle que l'Initiative de cohérence des politiques a pour objectif initial d'examiner les politiques orientées vers l'action. Il est important d'encourager à nouveau toutes les institutions participantes à bien vouloir s'engager dans leurs démarches et leurs pratiques politiques, et pas seulement dans des projets de recherche, comme il est dit dans le document du Bureau. Le groupe des travailleurs espère que la prochaine réunion dans le cadre de l'Initiative de cohérence des politiques pourra porter sur les nouvelles stratégies de la Banque mondiale visant à réformer la réglementation du marché du travail, comme proposé par la Confédération syndicale internationale (CSI). Le groupe appuie les efforts visant à transposer la discussion entre experts en initiatives concrètes de cohérence des politiques au niveau national. C'est un moyen de promouvoir l'Agenda du travail décent intégré de l'OIT en conformité avec la Déclaration de 2008. C'est pourquoi il est demandé que les centres syndicaux nationaux et toutes les unités de l'OIT, en particulier le Bureau des

<sup>5</sup> Document GB.303/WP/SDG/2.



activités pour les travailleurs, soient associés aux travaux futurs de l'Initiative de cohérence des politiques.

52. L'intervention du représentant du gouvernement de la France, faite au nom de l'Union européenne, souligne la pertinence des travaux de l'OIT sur l'Initiative de cohérence des politiques et encourage le Bureau à poursuivre en ce sens, en conformité avec la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. L'Union européenne souligne la nécessité de se concentrer sur des questions spécifiques et approuve résolument les mesures visant à collecter des données fiables sur l'emploi et les marchés du travail, notamment dans les pays en développement. La collaboration entre organisations internationales pour des politiques nationales plus cohérentes est une autre priorité. A cet égard, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pourrait jouer un rôle primordial en matière de promotion et de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Le besoin de cohérence est particulièrement pertinent eu égard à la crise financière mondiale et à l'augmentation des prix des denrées alimentaires survenues récemment. L'Union européenne attend avec impatience les résultats des études et des réunions techniques prévues dans le cadre de l'Initiative de cohérence des politiques.

Genève, le 19 novembre 2008.